

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 21 (1964)

Heft: 3

Rubrik: Nouvelles EPGS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Succès des classes de neige en France

La première classe de neige fut celle de l'école de Vanves en 1953. En 1963, 25 000 élèves sont partis à la montagne. Le principe de la classe de neige est excellent : la classe tout entière doit partir telle qu'elle existe en ville, avec son maître et une assistante scolaire.

Tous les directeurs, tous les maîtres qui ont apporté leur témoignage ont insisté sur les merveilleux résultats d'un mois de séjour à la neige. Sur le plan physique, la croissance de l'adolescent est accélérée. Sur le plan psychologique, son équilibre et sa maîtrise sont assurés ou renforcés. Sur le plan intellectuel, on note une élévation globale du niveau de la classe ; mais, bien entendu, il n'y a pas de miracle et ce n'est pas un mois de neige qui fera du dernier de la classe le premier. Sur le plan social, les liens sont renforcés, les relations des élèves entre eux, comme du maître et des élèves, se transforment et s'établissent dans un climat de confiance et d'amitié. Les barrières tombent.

En général, la répartition du financement est la suivante : 15 % par les familles, 60 % par les collectivités locales, 25 % par l'Etat et le département.

L'expérience des classes de neige a été ces dernières années heureusement étendue à des classes de préparation aux grandes écoles.

Les élèves-maîtres des écoles normales sont désormais préparés à l'encadrement des classes de neige.

« Education nationale », Paris, 2 mai 1963

La formation sportive de la jeunesse étudiante

A la suite de quelques enquêtes menées auprès de la jeunesse étudiante, l'INEPS (Institut national de l'éducation physique et des sports) en arrive à la conclusion générale que cette jeunesse ne reçoit pas l'éducation physique à laquelle elle a droit, même si elle fréquente des établissements jouissant d'un équipement ultra-moderne. Cela est dû à l'absence de surveillants-éducateurs dans les internats.

Plus spécialement en ce qui concerne les jeunes filles, les enquêtes permettent les conclusions suivantes :

— 83,6 % des jeunes filles aiment la gymnastique et 63 % voudraient y consacrer au moins 4 heures par semaine ;
— 93,8 % voudraient aller nager régulièrement avec l'école ;
— 92,5 % sont disposés à faire du sport à l'école et 85 % déclarent vouloir être membre d'un club sportif scolaire. Plus des deux tiers des élèves certifient qu'elles pourraient consacrer 4 heures aux activités sportives sans aucun préjudice pour les études et le même nombre de jeunes filles sont prêtes à verser une cotisation mensuelle d'au moins 20 à 25 francs pour aider le club à supporter les frais d'organisation.

Une fois de plus, il apparaît que la natation, le tennis et le basketball ont la préférence des jeunes filles. Une réforme des programmes scolaires s'impose pour assurer un meilleur équilibre entre la formation physique et la formation intellectuelle.

« Sport », Bruxelles, octobre 1963

En raison de la retraite du secrétaire actuel, la Société de développement d'Arosa met au concours, pour le 1er avril 1964, ou plus tard, la place de

secrétaire aux sports.

Exigences requises des candidats :

- Etre familiarisé, si possible par la pratique également, avec les principaux sports d'hiver et d'été.
- Etre apte à organiser des manifestations sportives et à diriger l'exploitation de la patinoire naturelle, ainsi que de la patinoire artificielle d'été.
- Connaissances linguistiques : allemand, français, anglais.
- Etre si possible capable de rédiger des communiqués destinés à la presse.

Cette place stable et bien rémunérée, au champ d'activité très varié et intéressant, conviendrait à une personne qualifiée, douée d'esprit d'initiative.

Les intéressés sont priés d'adresser immédiatement leurs offres (accompagnées de copies de certificats, photo et préventions de salaire) à la direction de la Société de développement d'Arosa.

Nouvelles EPGS

La nouvelle affiche de propagande en faveur de l'EPGS

apparaîtra, dès le 1er avril 1964, dans tous les offices cantonaux pour l'EPGS. On veillera d'autre part à l'apposer aux tableaux d'affichage des écoles, locaux de clubs et salles de gymnastique.

viens avec nous



natation
gymnastique
alpinisme
excursions
course
d'orientation
ski

Enseignement postscolaire de la
gymnastique et des sports
Renseignements:
Sociétés de gymnastique et de sport
Groupements de l'EPGS

Modification des prescriptions d'exécution (PE) concernant l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports du 18 septembre 1959

Le Département militaire fédéral a décidé, avec effet dès le 1er février 1964, la mise en application de ces modifications. Voici les nouvelles possibilités offertes ainsi en matière de cours et examens EPGS :

1. Cours à option Excursions à ski (Instruction alpine d'hiver, pour skieurs avancés).
2. Examen à option Marche en montagne à pied (marche en montagne d'un jour à pied, pour participants entraînés).
3. Examen à option Excursion à ski (marche en montagne d'un jour à ski, pour participants entraînés).

D'autre part, l'ancien cours à option Instruction alpine d'été a fait l'objet de sensibles modifications. Il s'appellera désormais, plus clairement et plus simplement :

Alpinisme.

En outre, on a rendu plus rigoureuses les mesures de sécurité, ainsi que les dispositions réglant le choix des moniteurs. Simultanément, on a plus que doublé les subventions fédérales. Dorénavant, tout guide patenté bénéficiera d'une indemnité journalière de 55 francs. De plus, les moniteurs assumant les fonctions de chef de cours, de chef technique ou de chef de classe recevront, pour la première fois, une indemnité journalière, qui s'élève à 25 francs. Cependant, ils ne sont reconnus comme tels que s'ils remplissent les conditions fixées dans les nouvelles PE et s'ils possèdent les qualifications que nécessitent les graves responsabilités inhérentes à leur fonction.

On peut consulter les nouvelles PE aux offices cantonaux pour l'EPGS. Au cours du mois d'avril, elles seront d'ailleurs adressées à toutes les organisations EPGS.